

**Association des Habitants
de Glatigny**

Versailles , le 30 mars 2021

Association agréée – loi du 1^{er} juillet 1901

12 avenue du Commerce - 78000 VERSAILLES

e-mail : glatigny@glatigny.org

Le Président

**Compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire
du 27 mars 2021**

Etant données les circonstances de confinement dues à l'épidémie de COVID 19, cette assemblée générale s'est tenue en visio-conférence, procédé mis en place et géré techniquement par Christian Bouscharain et qui a remarquablement bien fonctionné. Merci Christian.

Comme il n'y a pas eu d'AG l'an dernier, elle reprend en partie ce qui était prévu à celle de l'an dernier.

Et malgré ce nouveau type d'organisation, près de 50 personnes se sont connectées et plus d'une vingtaine nous ont envoyé leur procuration. A noter également qu'en plus du Maire qui nous a rejoint à 11heures, 4 élus ont participé à cette réunion: E. de CREPY et M. BOELLE, maires adjointes, Fr. DARCHIS conseiller municipal et J.Y. PERIER conseiller municipal et Vice Président du Conseil de quartier.

Le Président François Vicariot ouvre la séance à 10h00 en souhaitant la bienvenue aux adhérents qui ont bien voulu ou pu se connecter en visio conférence par le lien indiqué dans la convocation.

I. Rapport moral de l'année 2020 (incluant également les activités de 2019 car l'AG de 2020 n'a pu avoir lieu.

Le rapport moral est illustré par la projection d'un diaporama consultable sur le site de l'association:

www.glatigny.org/ (section adhérents, rubrique "CR des AG de l'association").

1. Evolution des effectifs.

116 en 2013, 121 en 2014, 119 en 2015 et 111 en 2016, 113 en 2017, 118 en 2018, 126 en 2019. Il n'y a pas eu de demande d'adhésion en 2020. Par contre pour 2021, il y a déjà plus de 15 nouveaux adhérents à qui nous souhaitons la bienvenue et de nombreux anciens qui n'ont pas encore renouvelé leur adhésion. N'oubliez pas de le faire rapidement !!! Aidez- nous en parlant de notre association autour de vous. Vos avis enrichiront notre action et plus nous serons nombreux, plus nous serons entendus.

2. Activités du Conseil d'Administration de l'Association.

Le conseil s'est réuni 4 fois dans l'année 2019 et 4 fois dans l'année 2020, pour traiter des problèmes majeurs qui intéressent l'association et notre quartier, à savoir : les questions d'urbanisme, le devenir de notre bureau de poste, la circulation et les transports et en particulier tout ce qui touche à la sécurité sur la voie publique ainsi qu'à la sûreté dans notre quartier. Et enfin l'élaboration de l'ouvrage sur notre quartier s'est poursuivie. On y reviendra plus loin.

A travers le Conseil d'administration, l'association participe activement aux instances extérieures à notre quartier qui développent des activités complémentaires des nôtres et qui en constituent d'utiles relais. On citera :

- le Conseil de Quartier (CdQ) de Clagny-Glatigny qui a été renouvelé en novembre 2020 et auquel participent 2 membres de notre CA. Deux commissions y ont été mises en place (commission "animation" et commission "circulation-voirie").

Notre CA est représenté par un de ses membres dans chacune de ces commissions.

- SAVE (Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs), association qui fédère 20 associations de quartiers de Versailles, Viroflay, le Chesnay, et Saint Cyr et regroupe ainsi près de 2300 familles. Deux membres du CA participent activement au CA de SAVE qui se réunit très régulièrement tous les 2 mois environ. Avec SAVE, nous suivons de près les grands dossiers touchant à notre environnement : RLP, le PEM chantiers, la TGO, la ligne 18, la ZAC Satory, le dossier PION, le dossier transports bus à Versailles et dans VGP conduit sous l'égide du STIF, la Fibre optique, et dernièrement le délicat problème de la gestion des eaux dans notre région.

- Nous participons également au Groupe de travail "aménagement et déplacements urbains" de la mairie.

- Nous étions présents au "forum des associations" le 8 septembre, où nous partageons le stand de SAVE.

3. Activités de notre association plus spécifiquement propres à notre quartier

31. Urbanisme : Nous poursuivons notre vigilance concernant le respect des règles d'urbanisme lors de l'attribution des permis de construire (PC) et des demandes préalables (DP). A noter qu'il y a eu récemment 2 refus de permis de construire dans notre quartier, notamment sur des terrains ayant de très beaux arbres. Nos y reviendrons plus loin.

La poste de GLATIGNY : on sait d'après les titres de propriété successifs, que la ville, propriétaire de la parcelle et du bâtiment, les a cédés en 1955 à l'Etat, lequel a ensuite transféré en 1995 cette propriété à "la Poste", sans aucune servitude liée à l'acte notarié s'y référant.

En 2005, la Poste en confie la gestion à l'une de ses sociétés immobilières (la SCIBP) mais toujours

sans aucune servitude. Finalement, la Poste a vendu le terrain et le bâtiment à un particulier qui ne démolit pas le bâtiment mais en refait tout l'intérieur. Il transforme et agrandit la véranda qui se trouvait sur le côté et construit un garage à l'arrière du jardin. Pour ce faire, Il a abattu quelques grands frênes dans le jardin mais la ville, que j'ai interrogée à ce sujet, n'a rien trouvé à y redire vu la nature de ces arbres.

32. Sécurité / Circulation: Hormis la mise en zone 30 du quartier réalisée il y a 2ans à l'exception de l'avenue Fourcault de Pavant, ce qui est incompréhensible vues les raisons invoquées, nous n'avons pas relevé cette année d'action particulière et nouvelle à entreprendre sur ce sujet. Il est prévu de revoir cette question de l'avenue Fourcault de Pavant avec les services techniques de la mairie.

33. Sûreté :

- **103** caméras de video-protection existent actuellement sur Versailles, Toutes nos propositions de localisation adressées par courrier au maire le 17 novembre 2015 avaient finalement été retenues. Leur mise en place est en cours de réalisation. E de Crepy indique qu'elle reviendra vers nous pour nous préciser les dates effectives d'installation des caméras prévues (Rd point de Normandie, etc....). Ceci étant, à part quelques exceptions, on ne note pas de recrudescence majeure de cambriolages dans notre quartier. En cas de problème, **ne pas hésiter à appeler le 17**.
- **Mécanisme "voisins vigilants"**. Ce mécanisme se révèle très efficace pour se protéger des cambriolages. Nous avons un nouveau "policier référent" en la personne de Mme SEVERINE KERGOZIEN DCSP78/CIRCONSCRIPTION DE VERSAILLESGUELLIM joignable au **01 39 24 70 01**. Il faut savoir qu'environ 40% des cambriolages élucidés le sont grâce à ce système.

Il est vivement recommandé à nos adhérents de mettre en place ce dispositif dans leur proche voisinage. Pour info, trois de nos adhérents (MM Vicariot, Bouscharain et Romain) sont référents du groupe qu'ils ont créé dans leur rue. N'hésitez pas à nous contacter pour être mis en relation avec eux. Ils pourront vous aider à constituer votre propre groupe.

34. Transports :

Le projet de rénovation du réseau de transports publics mis en place par IdF Mobilité ex STIF avec VGP est maintenant finalisé (trajets et horaires). On en trouvera le plan sur notre site. On notera entre autres que les horaires ont été élargis notamment le soir (jusqu'à 1h30 pour le A, le H et le G par exemple).

35. Caractère paysager de notre quartier

Notre quartier présente, grâce à ses très nombreux beaux arbres un caractère verdoyant et paysager assez unique. Nous avons pris l'attache de la mairie pour voir comment ils pourraient être préservés au mieux, qu'il s'agisse de ceux situés sur le domaine public comme de ceux situés sur le domaine privé. Une meilleure connaissance des procédures concernant la préservation de ces arbres devrait permettre aux habitants d'aider à protéger ce patrimoine magnifique.

A ce sujet, nous avons appris qu'une pétition avait circulé récemment dans notre quartier, demandant l'abattage d'un superbe sequoia avenue Mirabeau. Et ce qui est assez surprenant, c'est qu'elle émane d'une personne dont le jardin n'est pas voisin de celui du sequoia et de plus, qu'elle a été signée par des habitants non concernés par cet arbre. C'est désolant ! Heureusement, la mairie qui a été destinataire de cette pétition a fait savoir à ses signataires qu'elle était irrecevable et qu'il n'était pas question d'abattre cet arbre.

Un débat intéressant a eu lieu avec M. le Maire afin de sensibiliser les habitants sur ce sujet (voir plus loin).

35. Enquête auprès des habitants du quartier (Pour mémoire):

En septembre 2019, nous distribués à 600 foyers du quartier un questionnaire demandant l'avis des habitants, et leur proposant des commentaires, sur 7 domaines importants régissant la vie dans notre quartier. On trouvera le résultat détaillé des réponses et commentaires à ce questionnaire sur le site de l'association www.glatigny.org, à la section "accueil", rubrique: "vie du quartier".

On peut dire en résumé que notre quartier est un quartier très agréable à vivre dans lequel les habitants se plaisent bien. Les réponses et nombreux commentaires convergent en général vers quelques points essentiels tout en soulignant de nombreux aspects méritant notre attention et celle des autorités et sur lesquels des améliorations sensibles peuvent être apportées. Certains relèvent de la simple discipline des habitants eux-mêmes, d'autres relèvent de la commune voire du département. Ils sont en général très intéressants et nous en avons débattu longuement avec M. le Maire lui-même .

36. Concernant la propreté dans le quartier, contacter M. DALIBERT 01 30 97 27 71 (mairie)

A noter les changements des dates de ramassage des poubelles à compter du 5 avril 2021 :

- Ordures ménagères : lundi , mercredi , vendredi (sortir les bacs entre 19h et 19h30)
- Emballages papiers : mardi jeudi, (sortir les bacs entre 19h et 19h30)
- Végétaux : mercredi (sortir les bacs entre 19h et 19h30)
- Encombrants: vendredi (sortir les encombrants la veille)

4. Participation à l'association SAVE

- L'association est membre de SAVE, (Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs). Deux membres du CA font partie de son conseil d'administration. Nous y suivons particulièrement cette année le PEM Chantiers, le TGO, la ligne 18 (Orly-Versailles) et la ZAC de Satory,
 - **Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) Chantiers, ligne 18 et TGO:** bien qu'éloigné de notre quartier, nous suivons avec attention cet énorme chantier qui aura par ses divers aspects des conséquences sur toute la ville (habitat, transports, emplois, activités commerciales etc.). Les travaux d'aménagement du PEM chantiers se poursuivent.
 - **Caserne PION :** Il s'agit, sur un espace militaire ancien de 11 ha, d'aménager des logements, commerces et parkings.
 - **ZAC de SATORY.** Satory : un quartier en devenir (de 5000 habitants aujourd'hui, à 12000 en 2030, de 4000 emplois aujourd'hui à 10000 en 2030, plus écoles et commerces).
 - **Activités culturelles de SAVE** (pm); tous nos membres reçoivent par e-mail ou par courrier le bulletin trimestriel de SAVE et son programme de visites (12 par an), toutes plus intéressantes les unes que les autres.
- Toutes les informations utiles figurent sur le site de SAVE : www.save1.fr.

7. Communication

Il est rappelé 2 informations importantes:

- l'adresse e-mail de l'association : glatigny@glatigny.org
- l'adresse du site internet de l'association : www.glatigny.org

Ce site est accessible au public à l'exception d'un espace réservé aux membres du CA. Il est très utile pour contacter l'association et poser tous types de questions. Nous nous efforçons d'y répondre dans la journée.

II. Rapport financier de l'année 2020

Liquidités disponibles au 1/1/2020:	1270 €
Parts sociales (au Crédit Mutuel)	15454 €
Total Livret bleu au 1/1/2018	4707 €
Recettes de l'exercice:	84,27 €
Dépenses de l'exercice:	528,37 €
Résultat de l'exercice:	- 444,10 €
Valorisation des parts sociales	168,00 €
Liquidités disponibles au 31/12/2020	929 €
Parts sociales (CM) au 31/12/2020	15622 €
Total livret bleu (CM) au 31/12/2020	4604 €
Total disponible :	21155 €

1/ Des comptes quasiment identiques à l'année précédente puisque 2020 (année COVID) a été pratiquement une année blanche en terme de cotisations.

2/ Les dépenses fixes habituelles entraînent un déficit de l'exercice de 444 €.

3/ Une réserve toujours disponible à mobiliser au profit de nos adhérents.

III. Renouvellement des membres du Conseil

Conformément aux statuts de l'AHG, 4 membres du conseil arrivent en fin de mandat en 2019 et 2020. Il s'agit de Christine Gouze, François Vicariot, Alain Foucher et Christian Bouscharain. Un nouveau membre s'est manifesté: Bruno de la Mettrie, dont l'élection au CA est prévue à la résolution N° 4.

Un appel est lancé à de nouvelles candidatures qui sont priées de se faire connaître auprès des membres du CA, sachant que nous recherchons si possible un juriste.

IV. Vote des résolutions

L'assemblée composée de 71 membres présents et représentés, quorum atteint, vote les résolutions suivantes :

Résolution n°1 : Approbation du rapport moral du président : approuvé à l'unanimité.

Résolution n°2 : Approbation du rapport financier : approuvé à l'unanimité;

Résolution n°3 : Renouvellement des membres du CA: Christine Gouze, François Vicariot, Alain Foucher et Christian Bouscharain : approuvé à l'unanimité.

Résolution n° 4 : Election de Monsieur Bruno de la Mettrie au conseil d'administration de l'association.

Résolution n° 5 : Modification de l'adresse du siège social de l'association. La nouvelle adresse proposée est au 12, avenue du commerce 78000 Versailles. Résolution adoptée à l'unanimité.

V. Présentation de l'Ouvrage sur " l'Histoire du quartier ".

Stéphanie de Lustrac, qui conduit, de manière remarquable, ce projet rappelle la genèse et les grands axes de

l'ouvrage: ce travail , commencé il ya 2 ans a pour but de retracer l'histoire du quartier en remontant jusqu'au 12^{ème} siècle, dates des premières mentions écrites qu'elle a trouvées, et son développement jusqu'à la période contemporaine, selon une approche chronologique (en cinq grandes périodes) , géographique et sectorielle (urbanisme, culture, cultes, etc.). Elle s'appuie pour ce faire sur un long travail de recherche aux archives municipales et départementales ainsi qu'à la bibliothèque de Versailles. De nombreuses personnes lui ont fourni des informations et photos très intéressantes; Elle sollicite de votre part, tous genres de documents, témoignages, photos ou autres qui permettraient d'enrichir cet ouvrage.

VI. Débat avec M. le Maire sur le sujet des arbres remarquables et de la protection des espaces verts.

M. le Maire a tout d'abord rappelé tout l'intérêt qu'il porte à ce sujet et particulièrement à la protection des arbres remarquables qui constituent un véritable patrimoine pour notre ville. Avec M. François DARCHIS, conseiller municipal délégué à l'environnement et aux projets innovants, il rappelle que Versailles assure la co-présidence de l'association nationale "Plante et cités" qui, sous l'égide du ministère de l'écologie, veille à la protection des espaces verts en général et des arbres en particulier. M. DARCHIS y préside la section "éco-jardins" qui labellise les sites publics.

Bien qu'il n'y ait pas de loi en France concernant la protection des arbres, les communes ont toute latitude pour classer en "arbre protégé" les arbres remarquables situés sur son territoire. A Versailles, la procédure mise en œuvre est la suivante : une expertise phytosanitaire est réalisée par la Direction des espaces verts pour valider la qualification " d'arbre remarquable". Une base de données et un SIG (système d'information géographique) sont ainsi établis et permettent à la ville d'utiliser ces informations notamment dans le cadre de l'instruction des demandes d'abattage et des permis de construire.

Cette méthodologie sur la qualification des arbres remarquables par le service des espaces verts ne nécessite pas de recourir, à chaque fois, à une évolution du PLU notamment à sa révision totale, laquelle se fait selon un calendrier de réalisation sur plusieurs années car fort coûteux.

Mme M. BOELLE, maire adjointe en charge de l'urbanisme et des grands projets rappelle l'attention que porte la ville à ces arbres lors de l'instruction des permis de construire. Elle rappelle également qu'il existe sur le PLU une rubrique "Espaces boisés classés".

M. le Maire indique que sur plusieurs rues de la ville, des rangées d'arbres "spécifiquement" homogènes ont été remplacées par des arbres spécifiquement biodiversifiés. En effet, dans le premier cas, lorsqu'un arbre tombe malade (cas de platanes, ou de marronniers, surtout avec des arbres clonés), c'est toute la rangée qui risque d'être détruite surtout lorsqu'il s'agit d'arbres clonés et non issus de graines. Avec la biodiversité spécifique, ce n'est plus le cas.

Enfin, il est rappelé que lorsqu'un promoteur immobilier demande l'abattage d'un arbre, il lui est demandé de le remplacer selon une "logique de compensation".

Un adhérent s'inquiète de la disparition de nombreux beaux arbres lors de la construction du parking de la clinique de la Porte Verte. M. le Maire demande à M. DARCHIS de faire le point sur ce sujet et de voir si leur remplacement a été correctement effectué.

Un adhérent s'inquiète de l'artificialisation (par enrobage) des trottoirs, ce qui semble contradictoire, dit-il, avec le discours de la mairie sur la préservation des espaces naturels et verts. Le Maire comprend cette remarque et répond qu'en terme de coût-bénéfice, ce trottoirs en stabilisé sont très onéreux (entretien-propreté- désherbage) et que la ville s'efforce de ne pas trop dégrader le paysage en utilisant des enrobés colorés les plus discrets possibles au plan visuel. Il précise que cet aménagement a été demandé par les riverains afin notamment que les trottoirs soient moins salissants.

Concernant les potelets en bois qui sont apparus récemment Av. Jean Jaurès et bd de la Porte Verte, il est répondu qu'il s'agissait de dissuader les véhicules de stationner sur les trottoirs, notamment aux abords des écoles.

Quant au problème croissant du stationnement route de Rueil suite à la mise en stationnement payant des rues adjacentes du Chesnay, il est répondu que la mettre en stationnement payant, chose en général refusée par l'association dans le quartier, n'était peut-être pas la meilleure solution. E de Crépy, maire-adjointe à la concertation propose que le sujet soit abordé au conseil de quartier avec MM.Boitelle et JY Perier (président et vice-président de ce conseil). Quant à la proposition d'autoriser le stationnement des 2 côtés sur l'avenue de Normandie, E. de CREPY répond que la ville va examiner cette proposition.

Enfin, La question des caméras de video-protection a été posée. E.de Crépy fera le point avec JP de Roussane, maire-adjoint à la sécurité et avec le service de VGP concerné.

L'ordre du jour étant épuisé, F. Vicariot remercie les participants de leur attention, et clos l'assemblée générale.

